



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau du développement du territoire
Affaire suivie par Nicolas DELATTRE
Tél. : 03 21 13 47 33
nicolas.delattre@pas-de-calais.gouv.fr

Sous-Préfecture de Lens



Lens, le 06 OCT. 2021

Le Sous-Préfet de Lens

à

Monsieur le Directeur de la Coordination
des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial (DCPAT)

BORDEREAU D'ENVOI

Intitulé des pièces	Nombre	Observation
- Commune de Noyelles-Godault Extrait du registre des délibérations du 22 septembre 2021	1	Pour information

Le Sous-Préfet,

Jean-François RAFFY



Département du
Pas-de-Calais

 Arrondissement
de Lens

VILLE DE NOYELLES-GODAULT
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BIZET, Maire, après convocation en date du 16 septembre 2021.

Présents :
Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 6
Suffrages exprimés 29

Mmes et MM. BIZET Gérard, BIEGALSKI Valérie, D'HERMY Mauricette, STAWSKI Patrice, DUPUIS Marie-Charlotte, SIMON Hervé, OUDJIAL Samra, LEFEBVRE Rolande, PINTE Jean, DIFILIPPO Maryse, PETIT Philippe, BOUCHART Dorianne, DAPVRIL Eric, COLLIOT Gil, LEMAITRE Laurence, DAEDEN Emmanuel, PLOUVIEZ Sandrine, BLUMEL Cédric, DELANNOY Emilie, RAISON Arnaud, DURIEZ Marie-Christine, KWASNIEWSKI Martine, BOTTE Marina.

Vote

Unanimité : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Ont donné procuration

M. DELIERS Bernard à Mme D'HERMY Mauricette
M. DAUCHY Michel à Mme BIEGALSKI Valérie
Mme DUFRENNE Arlette à Mme OUDJIAL Samra
M. ROHAUT Hervé à M. SIMON Hervé
Mme SENECHAL Jeanne à Mme DUPUIS Marie-Charlotte
M. LE GENDRE Mickaël à Mme DURIEZ Marie-Christine

Absent

/

Secrétaire de séance : Mme BOUCHART Dorianne

CONSULTATION RELATIVE A LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LA SOCIETE SAS S.T.B. MATERIAUX POUR SON PROJET D'EXPLOITATION D'UNE EXTENSION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES A EVIN-MALMAISON / AVIS

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2021**CONSULTATION RELATIVE A LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE
PAR LA SOCIETE SAS S.T.B. MATERIAUX POUR SON PROJET D'EXPLOITATION
D'UNE EXTENSION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES
A EVIN-MALMAISON / AVIS**

Vu l'exposé de M. le Maire.

Considérant que par arrêté en date du 30 juin 2021, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a lancé une consultation du public relative à la demande présentée par la société SAS S.T.B. MATERIAUX, pour son projet d'exploitation de l'extension d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le territoire d'Evin-Malmaison.

Considérant que cette consultation s'est déroulée du 16 août au 17 septembre 2021 inclus.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal.

Ayant ouï l'exposé de M. le Maire.

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L. 123-19-1 à L. 123-19-6.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 103-1.

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant lancement d'une consultation relative à la demande présentée par la société SAS S.T.B. MATERIAUX, pour son projet d'exploitation de l'extension d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le territoire d'Evin-Malmaison.

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Cadre de Vie, Développement Durable, Développement Local et Quartiers ».

Vu l'avis favorable de la Commission Permanente.

Après en avoir délibéré.

A l'unanimité (29 voix).

DONNE un avis favorable sur la demande présentée par la société SAS S.T.B. MATERIAUX, pour son projet d'exploitation de l'extension d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le territoire d'Evin-Malmaison.

**CONSULTATION RELATIVE A LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE
PAR LA SOCIETE SAS S.T.B. MATERIAUX POUR SON PROJET D'EXPLOITATION
D'UNE EXTENSION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES
A EVIN-MALMAISON / AVIS**

CHARGE Mme la Directrice Générale des Services de l'exécution de la présente délibération, notamment en matière de publicité et de transmission.

Le compte-rendu de la séance sera affiché à la porte de la Mairie conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération est mise à disposition du public en Mairie conformément aux articles L.2121-24 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle sera transmise à M. le Sous-Préfet de LENS le **28 SEP. 2021**

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Noyelles-Godault, le **28 SEP. 2021**

Le Maire,



